



## Acteur de prévention des risques liés à l'activité physique 2S (PRAP2S)

### Objectifs et compétences visées

#### Rendre l'acteur PRAP 2S capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
- D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain
- De participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention.
- D'Accompagner à la Mobilité la personne aidée en prenant soin de soi et de l'autre.

### Programme

#### Journée 1

- La démarche de prévention de l'entreprise
- Les enjeux humains, juridiques, économiques et sociétaux de la démarche de prévention en entreprise
- Les risques de son métier
- Le fonctionnement et les limites du corps humain
- Les différentes atteintes à sa santé
- L'activité de travail dans sa complexité
- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

#### Journée 2

- Analyse d'une situation de travail
- Les pistes d'amélioration organisationnelles, techniques et humaines
- Les aides à la manutention présentes dans l'entreprise
- Les Principes de Sécurité et d'Économie d'Effort

#### Journée 3

- L'Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Les 10 déplacements naturels

#### Journée 4

- Le schéma décisionnel
- Etudes de cas
- Evaluation certificative n°2

### Infos pratiques



#### Publics concernés :

Tout professionnel de la santé et du medico-social

#### Prérequis :

Aucun prérequis



#### Formation à :

**Inter : Grenoble**

**Intra : Sur site à la demande**



#### Effectif :

Mini : 6 places

Maxi : 16 places



#### Programme :

4 jours – 28 heures

*Calendrier et Tarifs à la demande*



#### Financement :

Dans le cadre de la formation continue

*Contactez nos équipes pour plus d'informations*

# Méthode et outils pédagogiques

La formation s'appuie sur la pédagogie active (échanges et travaux en sous-groupes), mises en situations pratiques.

## Evaluation

- 📄 Fiche auto-évaluation stagiaire
- 📄 Bilan oral en fin d'action
- 📄 Les compétences seront évaluées par le formateur Prap certifié par l'INRS et le réseau Assurance Maladie en respectant les modalités définies.
- 📄 Fiche d'évaluation remise aux participants en fin de formation

## Certification

Attestations de présence et de compétences seront délivrées en fin de formation.

Certificat d'acteur PRAP valable pour une durée de 24 mois.

### Check-list de l'inscription

Bulletin d'inscription à compléter sur

[www.ocellia.fr](http://www.ocellia.fr)

**POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT :**

Grenoble Echirolles : Service Formation Continue au

04 76 09 02 08

[formation-continue.grenoble@ocellia.fr](mailto:formation-continue.grenoble@ocellia.fr)



OCELLIA est un établissement signataire de la charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap. Votre parcours de formation peut faire l'objet d'aménagement. Nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap.

#### Espace Lyon

Le Sémaphore  
20 rue de la Claire CP 320  
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88  
[contactlyon@ocellia.fr](mailto:contactlyon@ocellia.fr)

#### Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165  
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08  
[contactgrenoble@ocellia.fr](mailto:contactgrenoble@ocellia.fr)

#### Espace Valence

103 avenue Maurice Faure  
26000 Valence

04 75 86 30 55  
[contactvalence@ocellia.fr](mailto:contactvalence@ocellia.fr)

Lyon - Grenoble - Valence  
[www.ocellia.fr](http://www.ocellia.fr)

